

**COMPTE RENDU SEANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUIN 2021**

**ELUS**

**1.- Composition des commissions communales et désignation de membre aux commissions communautaires**

Selon la circulaire n°INTA1405029C du 13 mars 2014, la cessation définitive des fonctions d'un conseiller municipal a pour effet immédiat de conférer sa qualité de conseiller municipal au suivant de liste.

Ainsi M. Benoit BOISSON, suivant de liste, est devenu immédiatement nouveau conseiller municipal dès la réception par M. le Maire, le 4 mai 2021, de la démission de Mme Sandrine DEVENS.

M. le Maire propose que cette dernière soit remplacée dans les commissions communales et communautaires auxquelles elle appartenait :

- Commission TRAVAUX,
- Commission PLU – URBANISME -CADRE DE VIE,
- Commission VOIRIE,
- Commission communautaire AMENAGEMENT, LOGEMENT MOBILITES DURABLES,

*Vote : « pour » à l'unanimité*

**2.- Composition de la commission d'appel d'offres**

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation au plus fort reste.

Vu la lettre de démission de ses fonctions de conseillère municipale de Mme Sandrine DEVENS reçue par M. le Maire en date du 4 mai 2021, il convient de la remplacer au sein de cette commission dont elle était membre.

Le conseil municipal procède à un vote à bulletin secret et désigne Muriel PERETTE, en tant que nouveau membre titulaire de la commission d'appel d'offres et Christian COUDURIER, en tant que nouveau membre suppléant (en remplacement de Muriel PERETTE).

**FINANCES**

**3.- Budget principal – Décision modificative n°1**

M. le Maire rappelle qu'il a été budgétisé une somme de 52 000 € pour l'acquisition et la mise en place d'un nouveau bloc toilettes publiques sur le parking de la salle des fêtes.

Par la délibération n°2021-26 du 06 avril 2021, le conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise FRANCIOLI pour un montant de 46 291,20 € TTC correspondant à l'acquisition de ce bloc sanitaire.



A cet achat, il faut rajouter les dépenses liées à la réalisation d'une plateforme pour permettre son installation et celles correspondantes aux raccordements aux différents réseaux dont le coût est estimé environ à 11 000 €.

Ainsi afin de pouvoir entreprendre les travaux nécessaires à la pose et mise en service du bloc toilettes publiques, M. le Maire propose au conseil municipal la décision modificative n°1 suivante en section investissement,

**SECTION INVESTISSEMENT – Virement de crédits**

	Dépenses	Recettes
2184 – opé 319 – Toilettes publiques	+ 8 000,00 €	
020 – Dépenses imprévues	- 8 000,00 €	
<b>Total</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

*Vote : « pour » à l'unanimité*

**TRAVAUX**

**4.- Plateforme et branchement réseaux pour bloc toilettes – Validation des devis**

M. le Maire rappelle la délibération n°2020-55 du 14 novembre 2020 adoptant l'opération d'acquisition et d'installation de nouvelles toilettes publiques sur la place de la salle des fêtes.

En amont de l'installation du bloc toilettes, il est nécessaire de faire réaliser une plateforme béton pour l'accueillir ainsi que des travaux d'extension des réseaux d'eau et électricité et branchement au réseau d'assainissement.

Le conseil municipal retient la proposition de l'entreprise IDEAL CONCEPT PAYSAGE pour un montant de 6 812,01 € HT (8 174,41 € TTC) ;

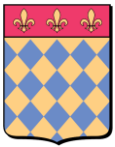
*Vote : « pour » à l'unanimité*

**5.- Acquisition d'un mobil-home pour le service technique**

M. le Maire rappelle la délibération n°2021-24 du 06 avril 2021 autorisant la signature d'une convention avec la société BAILLET BREDY AGRO et la SEMCODA pour l'occupation par la commune du bâtiment situé sur le terrain cadastré section D n°706 avant la signature de l'acte d'achat.

Ainsi la commune deviendra propriétaire de ce bâtiment en fin d'année 2021 mais elle peut d'ores et déjà y installer son service technique et la caserne des sapeurs-pompiers.

Ce bâtiment ne possède pas de sanitaires - douches, ni de lieu de vie pour les agents techniques. Afin que le site puisse être opérationnel dès octobre 2021, date de la restitution du local technique actuel à son propriétaire, et pour un moindre coût, M. le Maire propose d'acquérir un mobil-home d'occasion.



Le conseil municipal, à l'unanimité retient la proposition de la société LES HALLES FOREZIENNES pour un montant de 7 916,67 € HT (9 500,00 € TTC) ;

*Vote : « pour » à l'unanimité*

### **6.- Raccordement de l'habitation de M. et Mme PRESSAC au réseau d'eaux pluviales – Validation du devis**

Considérant la construction en 2018/2019 de la nouvelle station d'épuration par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et sa mise en service en juillet 2019 ;

Considérant que pour le bon fonctionnement de la nouvelle station d'épuration, celle-ci ne doit plus recevoir d'eaux pluviales ;

Une majeure partie des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales de la commune sont en séparatif. Malgré tout, il reste encore quelques points reliés en réseau unitaire comme l'habitation de M. et Mme PRESSAC située au 1, allée de la Mâtre.

M. et Mme PRESSAC réaliseront les travaux sur leur propriété pour leur mise en conformité mais la commune doit au préalable leur apporter les réseaux depuis la canalisation située sur la RD 70 – route de Villars.

Le conseil municipal retient la proposition de la société AXIMA pour un montant de 7 080,00 € HT (8 496,00 € TTC) ;

*Vote : « pour » à l'unanimité*

## **URBANISME**

### **7.- Dénomination des voies du lotissement « Les Bleuets »**

Le lotissement « Les Bleuets » va prochainement être aménagé. Il sera desservi par deux voies internes qui seront rétrocédées à la commune dès l'achèvement des travaux.

Il convient pour faciliter le repérage et la localisation des habitations, d'identifier clairement les rues et il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de ces voies

Le conseil municipal nomme les voies privées du lotissement « Les Bleuets » :

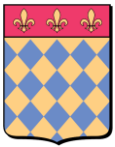
- Allée des Bleuets, pour la voie allant de la rue de Muzard jusqu'à l'allée des Coquelicots,
- Impasse des Lilas pour la voie intérieure.

*Vote : 18 voix « pour » et 1 abstention*

### **8.- Dénomination des voies du lotissement « Le Clos Muzard »**

Le lotissement « Le Clos Muzard » va prochainement être aménagé. Il sera desservi par une voie privée.

Il convient pour faciliter le repérage et la localisation des habitations, d'identifier clairement les rues et il appartient au Conseil Municipal de procéder à la dénomination de ces voies



Le conseil municipal nomme la voie privée du lotissement « Les Clos Muzard » :  
- Impasse de la Laiterie,

Vote : « pour » à l'unanimité

## **9.- Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)**

Considérant la nécessité réglementaire de lister les points d'eau incendie présents sur le territoire de la commune de Villeneuve sur lesquels portent les pouvoirs de police spéciale DECI du Maire ;

Considérant la nécessité d'actualiser la base de données détenue par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ain relative aux points d'eau incendie situés sur le territoire de la commune de Villeneuve.

Le conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur, autorise M. le Maire à :

-**CREER** un service public de la DECI :

Le service public de la DECI assure la gestion matérielle de la DECI. Il porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement et l'organisation des contrôles techniques... des PEI (Points d'Eau Incendie) et l'échange d'information avec les autres services.

-**REDIGER** l'arrêté communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie ;

-**FAIRE REALISER** les contrôles techniques pour les PEI publics sous pression, et **S'ASSURER** que les contrôles techniques pour les PEI privés sous pression sont réalisés ;

- **REALISER** des conventions avec les propriétaires de PEI privés ;

## **DIVERS**

### **10.- Questions diverses**

**Ecole** : Le nouveau préfabriqué qui accueillera la 7<sup>ème</sup> classe sera installé début août dans la cour de l'école maternelle.

**Boulangerie** : La consultation des entreprises est lancée mais des lots restent sans offre, à ce jour. C'est la raison pour laquelle la validation des devis n'était pas à l'ordre du jour de cette réunion. Tout est mis en œuvre pour que l'ensemble du marché soit validé, le 06 juillet 2021.

**Route de Savigneux** : La consultation des entreprises pour l'aménagement et la sécurisation de la route de Savigneux a été mise en ligne sur le site internet de la commune et sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de l'Ain.

**Lotissement « Les Bleuets »** : M. le Maire précise aux conseillers que les études concernant la gestion des eaux pluviales dans les nouveaux lotissements créés sont faites au moment du dépôt du permis d'aménager. Le lotissement « Les Bleuets » répond bien aux exigences de la commune en termes d'eaux pluviales avec les réserves nécessaires.

**Rue du Lavoir** : Etant situé en zone UB, le terrain cadastré section D n°635, rue du Lavoir ne pouvait recevoir qu'une autorisation pour une division de parcelle. Pourtant la nouvelle parcelle ne pourra être reliée au réseau d'eaux usées que par branchement depuis les parcelles des voisins qui ont tous émis leur refus. FRONCIERE 3 n'ayant pas prévenu ses clients du problème malgré les mises en garde de la



communauté de communes, prendra en charge une partie des frais d'installation d'une mini-station à hauteur de 10 000 €.

**Cantine scolaire** : Les élus de Massieux se sont déplacés à Villeneuve pour voir le fonctionnement de la cantine et du périscolaire avec VAL HORIZON. Tous ont reçu les félicitations de leur part.

VAL HORIZON demande que la cantine du centre de loisirs soit faite comme pour l'école, en cuisine traditionnelle et non en plateau-repas livré par RPC.

**Fêtes de la Vogue et des Conscrits** : Les deux fêtes pourront se tenir cet été, les 24 et 25 juillet pour la Vogue et les 7 et 8 août pour les Conscrits. Pour une question de sécurité et si la Préfecture l'autorise un feu d'artifice sera également tiré le samedi soir pour la fête des conscrits à la face du feu sur le parking de la salle des sports.

**Subventions accordées :**

SEMCODA – Lotissement Grange Blanche : Contre toute attente, la Région AUVERGNE-RHONE ALPES a validé une subvention provenant du Fonds Friche de l'Etat de 343 000 € à la SEMCODA pour l'opération de Villeneuve.

Toilettes publiques : La Région AUVERGNE-RHONE ALPES a octroyé une subvention de 19 000 € à la commune.

**Cérémonie du 13 juin** : Pour la deuxième année, la cérémonie du 13 juin se déroulera en comité restreint.

**Commission Animation** : La commission prépare les festivals des « Jeudis de Juillet ». Les associations de la commune seront liées à ces manifestations.

Fin juillet, à l'issue du programme, la commission souhaite organiser un Flash Mob avec les membres de toutes les associations.

**Voirie** : Le conseil municipal se pose la question si la voirie desservant les 3 nouvelles maisons le long de la rue des Améries, devra être réintégrée dans le domaine public communal ou pas.

Villeneuve, le 01 juillet 2021

**Le Maire**  
**David POMMIER**